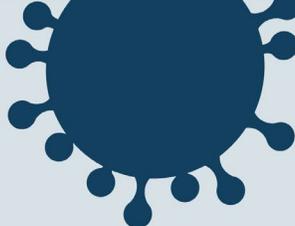


# COVID-19

## Infolettre aux familles

### CHSLD



**Le 20 janvier 2021**

Nous profitons de cette première parution pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour l'année 2021. Souhaitons-nous que cette année soit remplie de bonnes nouvelles et que nous puissions conserver la santé tout en reprenant peu à peu un rythme de vie plus normal. D'ici là, nous continuerons à vous tenir informé de la situation dans les CHSLD de notre région par le biais de notre infolettre aux familles.

#### **Nouvelles directives à l'intention des proches aidants**

En lien avec les mesures de confinement annoncées pour la population, nous vous rappelons que des consignes ont été données pour les proches aidants en CHSLD, et ce, pour la période se situant entre le 9 janvier et le 8 février 2021.

Pendant cette période, les proches aidants déjà connus du milieu de vie, donc familiers avec les mesures de prévention et contrôle des infections, peuvent visiter leur proche plus d'une fois dans une même journée, toutefois les gestionnaires sont légitimés de :

- Privilégier une formule de prise de rendez-vous pour les visites afin de pouvoir mieux s'assurer du respect des mesures;
- Demander au résident d'identifier un maximum de deux personnes proches aidantes afin de restreindre le nombre de personnes différentes pouvant avoir accès au milieu de vie.

Notez que les directives pour les visites pour les résidents en soins palliatifs et de fin de vie demeurent les mêmes et qu'il n'y a pas de changement à ce niveau.

Référez-vous toujours au gestionnaire du milieu de vie de votre proche pour avoir en main les bonnes informations. L'information transmise dans cette infolettre est celle qui est valide au moment d'en faire la rédaction. Il est possible que les consignes évoluent et changent rapidement, le site Web du MSSS demeure la référence officielle.

Nous sommes conscients que ces adaptations peuvent être contraignantes, mais avec la hausse des cas de COVID-19 dans la communauté, il est de notre devoir de protéger les personnes les plus vulnérables. D'ailleurs, les proches aidants doivent, bien sûr, comme demandé à la population, réduire au maximum leurs contacts et respecter le couvre-feu.

#### **Campagnes de vaccination contre la COVID-19**

##### **Pour les résidents**

La campagne de vaccination des résidents est en cours dans l'ensemble des CHSLD de la région. Grâce à la mobilisation des équipes, il a été possible de compléter une première phase de vaccination, en date du 18 janvier l'ensemble des résidents qui le souhaitaient ont obtenu leur première dose du vaccin Moderna®.



Le vaccin est administré en nos murs par le personnel du CHSLD, une mesure rassurante pour les résidents. Cette démarche est d'ailleurs actualisée dans le respect de la volonté des résidents et encadrée par des processus cliniques rigoureux.

Soyez rassurés :

La première dose du vaccin est efficace 14 jours l'après avoir reçue et la personne est immunisée à 90 %;

Le vaccin a obtenu toutes les homologations officielles requises;

Une deuxième dose permettant d'assurer la protection à long terme sera administrée dans les délais prescrits par la santé publique, afin de s'assurer d'une couverture vaccinale maximale.

Pour des informations fiables et à jour, nous vous invitons à vous référer à ce site Web officiel :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/>

### **Pour les travailleurs de la santé**

Les travailleurs en CHSLD qui sont en contact direct auprès des usagers sont également invités à se faire vacciner. Plusieurs d'entre eux ont déjà reçu leur première dose, ce qui nous permet d'espérer des milieux mieux protégés face à la maladie. Jusqu'à présent, près de 2 000 employés qui œuvrent dans nos CHSLD ont reçu la première dose du vaccin.

### **Pour les proches aidants**

À titre de groupe jugé prioritaire, le gouvernement autorise actuellement la vaccination de certains proches aidants en CHSLD répondant aux trois critères suivants :

- Être âgé de 70 ans et plus;
- Se rendre au CHSLD trois fois par semaine et plus;
- Un seul proche aidant répondant aux critères par résident peut être vacciné à ce moment-ci.

Les gestionnaires de chaque CHSLD procèdent actuellement à l'identification des proches aidants répondant aux critères et à la validation de leur consentement à la vaccination. Cette démarche permet ensuite aux proches aidants qui le désirent de se faire proposer une plage de rendez-vous dans l'une des cliniques de vaccination en activité dans la région.

Les proches aidants non visés à ce stade-ci seront invités à se joindre aux campagnes de vaccination qui seront mises en œuvre pour la population générale.

La vaccination est un moyen efficace de se protéger, de protéger nos proches et de protéger les clientèles les plus vulnérables. Cependant, il demeure primordial de continuer à appliquer toutes les mesures de prévention et contrôle des infections afin que bientôt la vie reprenne un cours plus normal.

*Prenez note que lors de la vaccination des résidents en CHSLD, il est possible que certains proches aidants répondant aux critères soient invités à se faire vacciner avec les doses restantes (les doses étant livrées en multiple de 10). Il s'agit alors d'une mesure exceptionnelle pour s'assurer d'utiliser toutes les doses disponibles.*

### **Niveaux de soins en CHSLD : exprimer ses volontés et son projet de vie**

L'établissement des niveaux de soins est un outil essentiel de communication pour s'assurer d'une fluidité et d'une cohérence dans la trajectoire de soins du résident, peu importe où il se trouve, soit dans un milieu de vie, dans une urgence, dans une unité de soins aigus ou de soins intensifs. Dès l'admission en CHSLD, le médecin traitant doit s'entretenir avec le résident et ses proches pour convenir du niveau de soins du résident.

Les niveaux de soins ne sauraient en aucun cas être interprétés comme un moyen de répondre temporairement au défi d'une limitation des ressources disponibles en santé ou bien comme le moyen de faire renoncer des patients à certains soins qui pourraient leur être bénéfiques.

Il est important de savoir que les niveaux de soins et les niveaux d'intervention médicale sont déjà utilisés dans nos CHSLD depuis plusieurs années et doivent refléter la condition médicale actuelle et le projet de vie du résident, pandémie ou non. Cet exercice permet de partager en amont, de façon transparente entre le résident, la famille et l'équipe soignante, les volontés exprimées par le résident de façon à adapter le niveau d'intervention médicale en fonction de ce qu'il souhaite selon l'évolution de son état de santé.

Nous invitons les résidents et leurs proches à discuter régulièrement des niveaux de soins souhaités, entre eux et avec l'équipe et de demander le soutien de l'équipe interdisciplinaire du CHSLD pour les aider dans leurs réflexions et/ou pour partager leurs préoccupations au besoin.

## **Vos droits**

Nous abordons aujourd'hui le droit à l'hébergement (LSSSS, article 14) qui se définit ainsi : « C'est le droit pour l'usager d'être hébergé dans l'établissement jusqu'à ce que son état de santé lui permette un retour ou une réintégration à domicile ou qu'une place dans un autre établissement ou dans l'une de ses ressources lui soit assurée afin qu'il reçoive les services que requiert son état ».

Malgré le contexte actuel de pandémie, cela signifie qu'une personne âgée pourrait se voir offrir d'être hébergée dans un milieu de vie, notamment un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) lequel correspondrait à ses besoins. Un milieu de vie de qualité où les soins et les services sont dispensés en respect des principes directeurs de la vie en CHSLD : favoriser le maintien et le renforcement des capacités des personnes ainsi que leur développement personnel, rechercher leur bien-être global et leur satisfaction, favoriser et soutenir le maintien de l'interaction du résident avec sa famille, créer un milieu stable, familial, significatif, aidant, sécuritaire où il fait bon vivre, leur procurer des lieux physiques aménagés et décorés, privilégier des contacts et des interactions chaleureux avec le personnel, pour n'en citer que quelques-uns. Notre établissement s'assure que ces principes soient mis en application dans chacune de ses installations, entre autres, les CHSLD par le biais des comités « Milieu de vie ».

Les CHSLD sont des milieux de vie où il y a une âme, les résidents viennent y vivre, c'est leur nouvelle demeure, rappelons-nous qu'ils sont chez eux.

## **Comme une grande vague de chaleur et de tendresse**

Au CHSLD de Lévis comme ailleurs, la période des Fêtes 2020, dès l'automne, ne s'annonçait pas « normale ». Pas de dîner de Noël, de messe de minuit et de réveillon réunissant les résidents, les résidentes et leurs proches. Pas de rassemblement permettant aux membres des familles de participer à la vie du CHSLD. Bien sûr, des activités de Noël allaient être organisées, mais seuls les résidents et les résidentes pourraient y participer.

Comment permettre aux familles de s'associer autrement à la vie de leurs proches pendant la période des Fêtes 2020? Réunis virtuellement en novembre 2020, les membres du comité Milieu de vie du CHSLD ont réfléchi à cette question : de leurs cogitations est née une « Campagne de cartes de Noël ». Les membres des familles ont été invités à écrire, dessiner, bricoler des cartes de vœux pour leur proche et pour des résidents ou des résidentes connus ou non. Et d'impliquer dans ce projet les membres de leur famille, les petits-enfants, les amis.





Avec plus de 550 cartes de Noël reçues, le projet fut un succès! Elles sont venues de partout : des mamans ont fait dessiner leurs enfants; des artistes de tous âges ont déployé leur créativité; plusieurs classes et écoles ont colorié et bricolé; la fidèle coiffeuse du CHSLD a préparé une carte pour chaque résident et résidente; des cartes ont été écrites à des personnes en particulier ou pour les résidents et les

résidentes en général. Pendant tout un après-midi, quatre « lutins postaux » ont compté, classé et réparti les cartes. Des ensembles personnalisés ont été préparés pour chaque résident et résidente. Chacun a reçu cinq ou six cartes et même plus, car certaines familles en ont envoyé plusieurs à leur proche. Des camelots de Noël – des membres de l'équipe loisirs et du personnel – ont lu les cartes aux résidents et aux résidentes les 24, 25 et 26 décembre.



En décembre dernier, des médias ont rapporté semblables initiatives dans plusieurs régions du Québec ou de l'Ontario. Qui en a eu l'idée le premier? Peu importe! Ce qui compte, c'est qu'après une année difficile, des personnes en perte d'autonomie vivant dans divers milieux de vie ont bénéficié d'une grande vague de chaleur et de tendresse à l'occasion de la période des Fêtes. Au CHSLD de Lévis, nous sommes heureux d'y avoir contribué.

Les membres du comité « Milieu de vie » du CHSLD Lévis  
par Marie-Josée Poiré

Photographies : Hélène Michaud et Marie-Josée Poiré

- CU de Beauce : 418 774-3304, poste 32575
- CU des Etchemins : 418 625-3101, poste 42492
- CU de la région de Thetford : 418 338-7427
- CU d'Alphonse-Desjardins : 418 380-8994, poste 81439
- CU de Montmagny-L'Islet : 418 248-0639, poste 5728

Nous vous rappelons que toutes les éditions de l'Infolettre aux familles sont disponibles sur la page Web du CISSS de Chaudière-Appalaches, [à la section dédiée aux familles](#). Vous y trouverez également une [foire aux questions](#) régulièrement mise à jour et alimentée à l'aide des préoccupations que nous adressent les familles. Nous vous invitons à la consulter régulièrement. Vous pouvez aussi nous écrire : [familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca)

**Foire aux questions :**  
[foire aux questions](#)

**Boîte courriel unique :**  
[familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca)